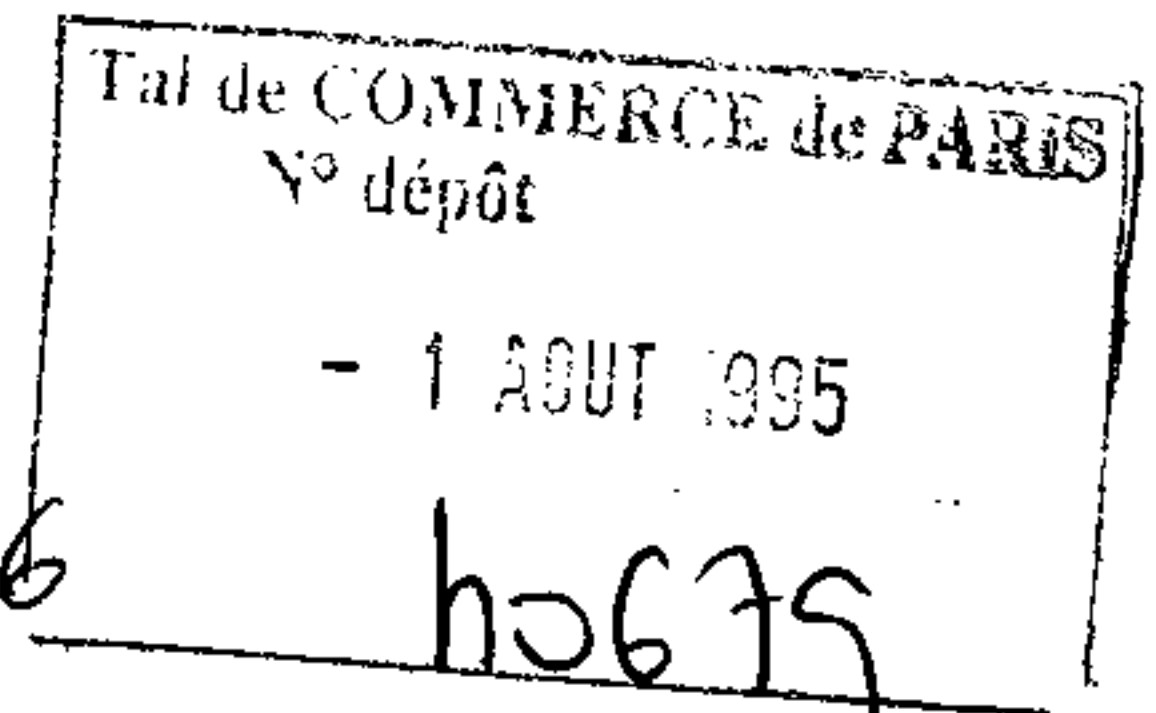


JOUVE
SA au capital de 24 640 000 F
18 rue Saint-Denis - 75001 PARIS
RCS PARIS B 582 131 264



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er JUIN 1995

Extrait du
Procès-verbal de délibération

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le premier juin à neuf heures, les actionnaires de la société JOUVE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la Société sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau ainsi constitué permet de constater que sept actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils possèdent 55 990 actions sur les 56 000 composant l'intégralité du capital de la Société.

L'assemblée générale peut, en conséquence, valablement délibérer sur l'ordre du jour et est déclarée valablement constituée.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour de l'assemblée.

Il est ensuite passé au vote des résolutions :

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard VILGRAIN arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et, prenant acte du fait qu'il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, nomme en remplacement, Monsieur Gilles de LA ROCHEFOUCAULD demeurant 47 Boulevard Beauséjour - 75116 Paris - pour une durée de six années qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 H.

extrait certifié conforme
Fr. 8.